

GARANTIE FINANCIERE: CEGC 59, avenue Pierre Mendès

France 75013 Paris

GESTION IMMOBILIERE: 290 000 €

ASSUREUR: AXA FRANCE LARD 313 Terrasse de l'Arche 92727

NANTERRE CEDEX

CARTE PROFESSIONNELLE: N°CPI 3502 2018 000 030 289 délivrée par

CCI d'Ille et Vilaine

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

HONORAIRES DE LOCATION	TTC	
LOCAUX D'HABITATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE: Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail en zone tendue Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail en zone non tendue Honoraires de réalisation d'état des lieux Honoraires d'avenant au bail	10 € / M ² 8 € / M ² 3 € / M ² 200 €	
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : Honoraires d'entremise, négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail, réalisation d'état des lieux (montant calculé sur la base du loyer annuel).		
LOCATION PARKING / GARAGE		
■ Forfait partagé 50% locataire 50% propriétaire	200€	
HONORAIRES DE GESTION	TTC	
 Gestion courante (montant calculé sur la base du loyer mensuel) 	7.20% 200 €	
Avenant, modification de bail Avenant, modification de bail Avenant, modification de fin de gestion Avenant, modification de bail	200 € 150€	
 Clôture compte propriétaire en cas de fin de gestion Frais d'établissement des diagnostics obligatoires et nouvelles obligations réglementaires et législatives 	25 €	
Aide à la déclaration des revenus fonciers	50€	

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

THE STATE OF THE PARTY OF THE P	TTC
Jusqu'à 100 000 €	6 000 €
De 100 001 € à 200 000€	6 %
De 200 001€ à 300 000€	5%
Supérieur à 300 001 €	4%

HONORAIRES LOCAUX PROFESSIONNELS

	TTC
9 % HT sur le loyer triennal hors charges Partage de ces honoraires par moitié entre le propriétaire et le locataire	10.8%

ASSURANCES GARANTIE LOYERS IMPAYES (EN OPTION)

GARANTIES	SOUSCRITES	PLAFOND DE GARANTIE	FRANCHISE / SEUIL
Loyers impayés	OUI	90 000 € Loyer mensuel maximum de 3 500€ TCC*	Pas de franchise
Détériorations immobilières	OUI	10 000€	Pas de franchise
Protection juridique	OUI	15 000 € par litige. Loyer mensuel maximum de 3 500€ TCC*	

CONDITIONS TARIFAIRES	TAUX DE PRIME	BASE ET PERIODICITE DE FACTURATION
Loyers impayés	1.7%	
Détériorations immobilières Protection juridique	0.194%	Prime calculée sur la base du montant du loyer
	0.138%	mensuel (charges et taxes incluses).
TOTAL:	2.032%	

^{*}Toutes charges et taxes incluses

MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Association AMBO – 12 Rue Colbert B37 – 56 100 LORIENT www.ambo.bzh/mediation-consommation/

Tarifs des taux et honoraires au 18/01/2024